

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/09/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-413

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE VOIRIE (RD) A DESTINATION DES MODES ACTIFS - RD118 - POINTE-DES-CHATEAUX

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOREL LINCERTIN Josette - PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

RCS / SIRET

2 2 9 7 1 0 0 1 7 0 0 0 1 8

Forme juridique

collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme. --> Projets soumis à examen au cas par cas : Tous travaux, ouvrages ou aménagements.	Le projet concerne l'aménagement d'une piste cyclable (linéaire de 7km), le long de la RD118, sur la commune de Saint-François.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD118 entre les PR 4 + 000 et PR 10 +450 sur 7km de longueur. Sur le Tronçon 0, une piste cyclable de largeur de 3 à 3.5m de largeur côté terre sera créée, d'une emprise de 4 à 4.3m et côté mer et un trottoir de largeur 1m80 sera aménagé. Au début du Tronçon 1, l'objectif est l'aménagement d'une zone 30 complétée par une sécurisation du virage du PR 4+000. Il sera prévu le rechargement des accotements en tuf dans les emprises foncières existantes pour piéton et stationnement. A l'approche de La Coulée, la création de la piste cyclable sera de 3m de large. A partir du PR 4+905 jusqu'à la fin du tracé, la piste cyclable sera d'une largeur de 3.5m. Au niveau du pont de Kahouanne, le projet prévoit la création d'une passerelle au Nord du pont existant sans réduction de sa largeur. A l'entrée de Kahouanne, une piste cyclable bidirectionnelle sera aménagée côté mer, ce qui implique de déporter l'axe de la route coté terre afin que le projet n'empiète pas sur la forêt protégée. Au PR 10+450, à la fin du tracé, un aménagement provisoire à l'extrémité de la piste cyclable sera réalisé dans l'attente de la concrétisation de l'opération Grand Site allant jusqu'à la Pointe-des-Châteaux.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération est l'aménagement de la RD118 à destination des modes actifs par la création d'une piste cyclable d'une longueur de 7km et de ses aménagements afin de sécuriser les déplacements des cyclistes. Ce secteur est un des secteurs à enjeu pour les mobilités du quotidien. Les objectifs de l'opération sont :

- offrir un meilleur service à l'utilisateur et de faciliter les mobilités du quotidien,
- améliorer les conditions de sécurité des usagers vis-à-vis des aléas naturels,
- sauvegarder et valoriser les qualités et l'attractivité du parcours par rapport aux nombreuses perspectives remarquables,
- participer au développement de l'économie locale (le tourisme vert notamment).

Le projet s'inscrit dans la continuité d'efforts d'aménagements à destination des modes actifs sur la commune de Saint-François. Le projet entre dans le cadre de l'opération Grand Site, menée par la commune et au travers de laquelle, il est envisagé de poursuivre la piste cyclable jusqu'à la Pointe-des-Châteaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront principalement en :

- une phase de terrassements pour l'élargissement de la route ainsi que le piquetage et la sécurisation des emprises,
- une phase de réalisation de soutènements si nécessaire et les aménagements en bordure,
- l'aménagement d'une piste cyclable de 3m à 3.50m de large,
- une phase consistant aux travaux de chaussée (rabotage, chaussée neuve, couche de roulement...) et de trottoir,
- la sécurisation du virage de la voie routière,
- la création de la passerelle,
- une phase consistant aux travaux des dévoiements réseaux,
- la mise en place des dispositifs d'assainissement (ouvrages de rétention et de traitement des eaux pluviales),
- la mise en place de l'éclairage public si celui de la route existante n'est pas suffisante,
- la mise en place d'aménagement pour les stationnements voitures et vélos, aménagement d'arrêt de bus et d'emplacements poubelles,
- la mise en place des équipements et de la signalisation routière (voie, piste, zone 30, zone de circulation apaisée).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra d'offrir un meilleur service aux usagers (cyclistes et piétons) et un meilleur accès à la Petite Anse de Kahouanne.

Le projet ne nécessitera que des travaux courant d'entretien (enrobés, débroussaillage, surveillance de la signalisation, éclairage et remplacement si nécessaire)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce jour, le projet est concerné par :

- la présente demande d'examen au cas par cas,
- une demande d'autorisation environnementale qui comprendra : un dossier Loi sur l'eau (autorisation au titre de la rubrique 2.1.5.0), l'évaluation environnementale (si requise à l'issue de l'examen au cas par cas), la demande de dérogation aux interdictions édictées pour la conservation des espèces (si requise) et la demande d'autorisation de défrichement.
- un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la section concernée par le projet : 7km	comprenant : 75m 160m 745m 5675m
- Aménagement de la piste cyclable + trottoir. Largeur : 3m à 3m50	
- Aménagement de traversées en ZCA + Stationnements + Arrêt de bus + virage	
- Création d'une piste cyclable de largeur de 3m + traversées piétonnes	
- Création d'une piste cyclable largeur 3m50	
- Création d'une passerelle (franchissement de l'Anse Kahouanne)	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Saint-François (97118)

Coordonnées géographiques¹Long. 16 ° 15 ' 18 "NLat. 61 ° 16 ' 58 "W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 16 ° 15 ' 19 "NLat. 61 ° 15 ' 34 "W

Point d'arrivée :

Long. 16 ° 15 ' 01 "NLat. 61 ° 11 ' 44 "W

Communes traversées :

Saint-François (97118)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte une ZNIEFF de type II : Site « Pointe des Châteaux » sur 90m (parcelles AP30, 31, 38, 37, 39, 40)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-François est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En Guadeloupe, pour la 1ère et 2ème échéance de la directive 2002/49/CE, les PPBE ont été arrêtés et approuvés par le Conseil Régional pour les routes nationales et par le Conseil Départemental pour les routes départementales.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte le périmètre de protection de 500m autour du Moulin de Chassaing, inscrit sur la liste des Monuments Historiques par arrêté du 25 janvier 1990. Le projet n'est pas située dans un Site Patrimonial Remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une mare de 800 m ² a été identifiée au niveau de la parcelle AP5 (au niveau de Chassaing identifiée dans l'Atlas des zones humides de Guadeloupe ONF 2007). Cette mare n'est pas impactée par le projet (à 8m de la RD118).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de la commune de Saint-François a été approuvé par arrêté n°2010-724 AD/1/4 du 24 juin 2010. Par ailleurs, l'ensemble des PPRN de Guadeloupe est en cours de révision (date prévisionnelle d'approbation dans les trois ans à venir). Le terrain d'implantation du projet intercepte plusieurs zones : rouge (aléa houle cyclonique fort, aléa inondation fort), bleu foncé, bleu clair, zone de faille.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte pas de site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non concerné (absence de sites Natura 2000 en Guadeloupe).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 30m du site classé « Pointe des Châteaux » mais ne l'intercepte pas : Parcelles AP28 et AP29 exclues du projet. Le tracé s'arrête juste avant.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux pour l'aménagement des chaussés. A ce stade des études, la provenance de ces matériaux n'est pas encore actée. Celle-ci sera définie lors des études de projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude comprend des réservoirs de biodiversité potentiels et avérés. Le projet traverse une ZNIEFF de type II et est situé dans le périmètre de deux Espaces Remarquables du Littoral (ERL). Il convient de noter que le projet s'inscrit en continuité d'une infrastructure routière existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que le projet consiste en la réalisation d'une piste cyclable en bordure d'une route existante, il est susceptible d'avoir une incidence sur les milieux traversés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera des défrichements au niveau du franchissement de l'Anse Kahouanne. Ce boisement fait partie de la Forêt Domaniale du Littoral et présente une surface supérieure à 1 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude immédiate intercepte la zone rouge, la zone bleue foncée et la zone de faille du plan de zonage réglementaire du PPRN. Les aléas naturels présents dans l'aire d'étude sont les aléas houle cyclonique, inondation, liquéfaction et sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier engendrera des perturbations de déplacements pour les riverains et les usagers de la RD118 et du trafic supplémentaire généré par la circulations d'engins de chantier. En phase exploitation, le projet améliore les conditions de déplacements pour les cycles. Il n'engendre pas de déplacement motorisé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le chantier sera source d'émissions de bruit. Des mesures d'évitement et de réduction adaptées seront imposées et mises en œuvre par les entreprises dans un dossier « bruit de chantier » pour limiter ces incidences au maximum. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de bruit supplémentaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut engendrer des vibrations lors de la réalisation des travaux. Des mesures d'évitement et de réduction adaptées seront imposées et mises en œuvre par les entreprises en charge des travaux pour limiter ces incidences au maximum. La circulation des véhicules (voitures, camions et bus) au niveau de la RD118 pourra être à l'origine de vibrations de faibles intensités, comme c'est déjà le cas actuellement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La situation sera identique à l'existant.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet est susceptible de générer des émissions de poussières et autres particules liées à l'utilisation d'engins de chantier. Des mesures spécifiques seront définies afin de limiter ces émissions. En phase exploitation, les impacts attendus sont positifs : amélioration de la qualité de l'air du fait de l'aménagement d'une voie en faveur des modes doux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des nouvelles surfaces seront collectées et rejetées dans le milieu naturel. La faisabilité d'aménager des dispositifs de collecte et de gestion de la pollution routière sur les voies nouvelles, en particulier d'origine accidentelle, sera étudiée dans le cadre des études d'Avant-Projet (AVP) en fonction des contraintes techniques inhérentes aux types d'infrastructures envisagées (création de la passerelle notamment).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets seront produits lors de la phase travaux. Ils seront gérés (collecte, tri, transport et traitement) conformément à la réglementation en vigueur. Un SOGED (schéma d'organisation et de gestion des déchets) sera produit par les entreprises en charge des travaux. En phase exploitation, le projet n'engendre pas de production de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majeure partie du linéaire du projet est située en zone à forte sensibilité archéologique. Le projet intercepte également le périmètre de protection de 500m autour d'un Monument Historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va modifier quelques parcelles et leurs usages. Des expropriations devront être réalisées pour la réalisation du projet. Les parcelles concernées ne sont pas encore clairement définies à ce stade du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 6: Mesures mises en place pour Eviter, Réduire ou Compenser les effets du projet sur l'environnement

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, ayant pour vocation le développement et la sécurisation des déplacements des modes actifs, n'a pas vocation à induire d'impact significatif sur l'environnement, ni de nuisances ou pollutions.

Le projet est implanté en bordure des emprises routières existantes et limite sa consommation foncière.

L'opération fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale où sera définie avec précision l'incidence du projet et les mesures mises en œuvre pour limiter son incidence, notamment en phase travaux (éviter les risques de pollution, compenser les surfaces imperméabilisées créées, préserver les milieux naturels, insertion paysagère ...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Annexe 2 : Plan de situation
Annexe 3 : Reportage photographique
Annexe 4 : Plan du projet
Annexe 5 : Cartographies relatives au chapitre 5
Annexe 6 : Mesures mises en place pour Eviter, Réduire ou Compenser les effets du projet sur l'environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BASSE-TERRE

le,

01 SEP. 2020

Signature

